

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR) DEVIENNENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION (SMR)

Paris le 13 janvier 2022 - Les décrets de la réforme des autorisations du secteur Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) entérinent l'appellation de soins médicaux et de réadaptation (SMR). Ils prévoient de nouvelles obligations sur l'organisation des soins et renforcent la place de l'activité physique adaptée et de la psychologie. La FHP-SSR se félicite de ce rôle renforcé. Outre la prévention et la réduction des conséquences fonctionnelles, des déficiences et des limitations d'activités pour les patients atteints de maladie chronique ou après un épisode de soins aigus, les établissements de soins médicaux et de réadaptation seront aussi positionnés "en amont" d'une hospitalisation en soins aigus. Les actions de prévention, de diagnostic et de thérapeutique de ces établissements contribueront également à diminuer les risques de récidives et de complications.

Pour le Dr Frédéric SANGUIGNOL, Président de la FHP SSR, cette nouvelle appellation permet une « *juste reconnaissance de la qualité et du niveau des soins médicaux dispensés chaque jour par ces établissements, de leur travail de prévention et de réadaptation orchestré par leurs équipes pluridisciplinaires et du rôle qu'ils jouent ainsi dans les nouveaux parcours des patients. Cette réforme a été menée avec une véritable concertation et un travail de fond de qualité, il faut s'en féliciter* ».

Le nouveau cadre réglementaire prévoit un accès à des prises en charge polyvalentes et de proximité, notamment pour les patients les plus âgés et dépendants, mais également des soins relevant de filières très spécialisées comme la gériatrie, la cancérologie, ou encore la reconnaissance désormais d'activités, dites d'expertises, visant des patients amputés, en post réanimation ou atteints d'obésité complexe.

Dans ce nouvel environnement réglementaire, les établissements sont incités à développer des modes de prise en charge, plus en phase avec les attentes actuelles des patients et de leurs familles. Cela se traduira concrètement par le développement des hospitalisations de jour, d'équipes mobiles permettant la réadaptation « hors les murs » ou encore le recours à la télésanté ou « e-HDJ » (hospitalisation de jour à distance et digitalisée) largement pratiquée durant la crise sanitaire.

Enfin, le texte permet de réaffirmer le rôle essentiel des établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation dans le parcours patient en les situant à toutes les étapes des prises en charge que ce soit en pré ou post opératoire, ou encore par des prises en charge directes via la médecine de ville. Cette transformation des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) vers les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) va bénéficier à l'ensemble des acteurs du système de santé et à améliorer l'organisation des prises en charge globale des patients (parcours de santé, de soins et de vie).

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 85 % de la chirurgie ambulatoire
- 1 accouchement sur 4
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 50 % des patients atteints du cancer
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique

Pour le Dr F SANGUIGNOL « Cette réforme a du sens, elle répond à l'évolution des besoins de prise en charge. C'est une nouvelle dynamique qui engage et invite les établissements à repenser la politique de communication envers le grand public. Une communication que nous souhaitons simple, proche des patients que nous prenons en charge et fidèle à toutes nos diversités et spécialités ».

« Cette importante évolution intervient à un moment où les établissements soins médicaux et de réadaptation (SMR) sont pleinement mobilisés pour faire face à la crise sanitaire. Elle les conforte donc dans leur action aujourd'hui mais aussi demain pour affronter les défis du système de santé, liés notamment au vieillissement de la population ou aux maladies chroniques. En effet, l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation représente un secteur stratégique de l'offre de soins, avec une forte activité médicale, à la fois préventive, curative et palliative, enfin reconnue aujourd'hui à sa véritable valeur. Je rends hommage au travail de qualité et de conviction accompli par le Dr Frédéric Sanguignol, président de la FHP-SSR, pour mener à bien cette réforme », déclare Lamine Gharbi, président de la FHP.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

-  55 % des interventions chirurgicales
-  Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
-  65 % de la chirurgie ambulatoire
-  1 accouchement sur 4
-  1/3 des soins de suite et de réadaptation
-  50 % des patient atteint du cancer
-  17 % des hospitalisations psychiatriques
-  Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique